UBAC ad us. vet., émulsion injectable pour bovins

2. Composition qualitative et quantitative
Une dose (2 ml) contient : Substance active: Acide lipotéichoïque (LTA) du composant d'adhérence du biofilm (BAC) de *Streptococcus uberis*, souche 5616 ≥1 RPU*

Dénomination du médicament vétérinaire

Adjuvants:
Montanide ISA 907.1 mg
Monophosphoryl Lipide A (MPLA)

*Unités d'efficacité relative (ELISA)

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. Forme pharmaceutique
Emulsion homogène blanche pour injection

4. Informations cliniques

4.1. Espèces cibles

4.1. Especes unic.

Bovins
4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Pour l'immunisation active de vaches et génisses en bonne sante, fain de réduire
l'incidence clinique des infections intramammaires causées par Steptococcus

uberis ainsi que les pertes de production de lait causées par ces infections

intramammaires. Début de l'immunité : 36 jours après la deuxième dose
Durée de l'immunité : pendant les 5 premiers mois de la lactation
4.3. Contre-indications

fr

Aucune

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Vacciner uniquement des animaux en bonne santé. L'ensemble du troupeau devrait être vacciné.

La vaccination sera considérée comme l'une des composantes d'un programme complexe de contrôle des infections intramammaires prenant en compte l'ensemble des facteurs importants pour la santé mammaire (par exemple technique de traite, gestion du tarissement et de la reproduction, hygiène, nutrition, logement, litière, bien-être des vaches, qualité de l'air et de l'eau et surveillance sanitaire) ainsi que d'autres pratiques de gestion.

4.5. Précautions particulières d'emploi par l'ainmal.

4.5. Précautions particulières d'emploi Précautions particulières d'emploi Précautions particulières d'emploi chez l'animal Utiliser uniquement des seringues et des aiguilles stériles pour les injections. Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux Pour l'utilisateur:

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. L'(auto-)injection accidentelle peut provoquer de fortes douleurs et un gonflement, notamment en cas d'(auto-)injection dans une articulation ou un doigt de la main, et, dans de rares cas, conduire à la perte de ce doigt si un examen médical n'est pas effectué rapidement. En cas d'(auto-)injection accidentelle, même en quantité minime, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice. Si la douleur persiste au-delà de 12 heures à compter de l'examen médical, consulter à nouveau le médecin.

Pour le médecin:

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. Même une faible quantité de ce produit (auto-) injectée

Aucune

Pour le médecin:

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. Même une faible quantité de ce produit (auto-) injectée accidentellement peut provoquer un œdème intense susceptible d'entraîner, par exemple, une nécrose ischémique voire la perte d'un doigt. Il est impératif de recourir IMMEDIATEMENT à des soins chirurgicaux dispensés par un spécialiste. Une incision et une irrigation rapides de la zone injectée peuvent s'avérer nécessaires, notamment si les tissus mous ou le tendon d'un doigt sont touchés.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Un gonflement local de plus de 5 cm de diamètre au niveau du site d'injection est une réaction très fréquente après l'administration du vaccin. Ce gonflement aura disparu ou fortement diminué en taille dans les 17 jours qui suivent la vaccination. Cependant, dans certains cas, le gonflement peut persister jusqu'à 4 semaines.

Une augmentation passagére de la température rectale (augmentation moyenne de 17C, pouvant aller jusqu'à 2°C chez certains animaux) peut se produire très fréquemment au cours des premières 24 heures après injection.

La fréquence des effets indésirables cet définie comme suit :

- très fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)

- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1000 animaux traités)

- rare (entre 1 et 10 animaux sur 1000 animaux traités)

- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10'000 animaux traîtés)
- très rare (moins d'un animal sur 10'000 animaux traîtés)
- très rare (moins d'un animal sur 10'000 animaux traîtés, y compris les cas isolés)
Toute apparition d'effets indésirables, en particulier des effets qui ne sont pas mentionnés ici, doit être annoncée à

Toute apparition d'effets indésirables, en particulier des effets qui ne sont pas mentionnés ici, doit être annoncée à www.vaccinovigilance.ch.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte
Peut être utilisé au cours de la gestation et de la lactation.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions
Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

4.9. Posologie et voie d'administration
Administration par voie intramusculaire. Les injections seront administrées de préférence en alternance, sur chaque côté de l'encolure.

Le vaccin devra atteindre une température ambiante (15-25°C) avant administration. Agiter avant emploi.

Administrer une dose (2 ml) par injection intramusculaire profonde dans les muscles du cou, en respectant le Le vaccin devira atteniore une temperature ambiante (15-25 C) avant administration. Agiter avant emploi.

Administrer une dose (2 ml) par injection intramusculaire profonde dans les muscles du cou, en respectant le programme de vaccination suivant:

- Première dose environ 60 jours avant la date présumée de parturition

- Deuxième dose au moins 21 jours avant la date présumée de parturition

- La troisième dose doit être administrée environ 15 jours après le vélage.

La protection des animaux qui n'ont pas été vaccinés selon ce programme n'a pas été démontrée. Cela devra être pris en compte en cas de vaccination du troupeau.

Un programme complet de vaccination devra être répété pour chaque gestation.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire
Iln'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire
l'objet d'un traitement symptomatique.

4.11. Temps d'attente
Zéro jour

zero jour 5. Propriétés pharmacologiques Groupe pharmacothérapeutique : préparations immunologiques pour bovidés, vaccins bactériens inactivés pour

Code ATCvet : QI02AB

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Sans objet

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques 6. Informations pharmaceutique

6.1. Liste des excipients
Phosphate disodique dodécahydraté
Dihydrogénophosphate de potassium

Inlognate disolupte outer any procession of the compatibilities and procession of the compatibilities of the compatibilitie

Sans objet

dechets derives de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

Dr. E. Graeub AG, Berne

8. Numéros d'autorisation de mise sur le marché

Swissmedic 1'772'001 20 flacons de 2 ml (1 dose)

Swissmedic 1'772'002 1 flacon de 10 ml (5 doses)

Catérorie de remise B 3 MSSIME L' L' 2021 l'actorde l'Offic (Goses) Catégorie de remise B 9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation Date de première autorisation: 11.02.2021 10. Date de mise à jour du texte 02/2021

Interdiction de vente, délivrance et/ou d'utilisation